

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Association BULLE D'EAU de GUINGAMP**

11 Rue de la Trinité – BP 30211- 22 202 GUINGAMP Cedex

Tel: 06 31 38 82 41 – Site: bulledeau.com  
guingampbulledeau@gmail.com

### **CONDITIONS D'ADMISSION :**

Pour participer à l'activité il faut :

- être âgé de 4 mois à 7 ans (l'enfant doit avoir moins de 7 ans à la date de la première séance)
- être âgé de 4 mois à 9 ans, pour les enfants porteurs de handicap
- Vaccinations à jour et certificat médical obligatoire, document à remettre impérativement lors de la 1<sup>ère</sup> séance.  
**Sans ce document, la famille se verra refuser l'accès aux bassins.**
- avoir déposé le dossier complet pour l'inscription.

En adhérant à l'association, vous vous engagez à participer au moins une fois par an, à aider l'association [Parent Aide Animateur (mise en place et rangement du matériel, animer et surveiller les bassins) et/ou Tenue de l'Accueil le samedi matin (pointage) et/ou organisation des festivités.....].

Une priorité pour les ré-inscriptions, sera accordé aux familles (et bénévoles) qui ont respecté cet article, en participant activement à la vie associative.

### **RESPECT DE LA PHILOSOPHIE DE L'ASSOCIATION :**

Chaque séance a pour but d'être un moment de plaisir parents/ enfants, une découverte des joies de l'eau, dans le respect des désirs et attentes de votre enfant.

### **RESPONSABILITE :**

L'association est une activité familiale donc :

- Durant toute la présence de votre(ou vos) enfant(s) à la piscine (vestiaires, bord de bassin, entrée dans l'eau ...) ou lors de manifestations extérieures, celui-ci reste sous la responsabilité des parents.
- Chaque enfant doit être accompagné d'un adulte.  
Pour les familles ayant deux ou trois enfants inscrits au même créneau, la présence de deux adultes est préconisée.
- L'association, comme la piscine, se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant l'activité.
- A titre exceptionnel, les accompagnateurs sont admis déchaussés, et en tenue légère (autre que la tenue portée dans la journée), autour des bassins, sous la responsabilité des personnes qu'ils accompagnent.  
Un document devra être complété avant l'accès au bassin.
- L'association Bulle d'eau n'est pas responsable de l'annulation des séances, pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- L'accès au petit bain est toléré aux enfants de plus de 5 ans. Il est strictement interdit de franchir la ligne d'eau du grand bain, sans autorisation et la présence d'un animateur.
- En cas de chute, une déclaration doit être effectuée auprès d'un animateur.

### **RETRACTATION :**

- La participation à la première séance constitue un engagement ferme pour l'année, exception faite lors d'un déménagement ou lors de problèmes médicaux (justificatif du médecin à fournir).

En tant que parents, adhérents de l'association, nous sommes tous tenus au respect de la réglementation de la piscine, à savoir :

### **REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE :**

#### **REGLEMENT DE LA PISCINE**

- Se déchausser obligatoirement à l'étage, ranger les chaussures dans les casiers
- La douche savonnée est obligatoire, avant l'accès au bassin.
- Pas de bermuda
- Port du bonnet de bain obligatoire (silicone ou maille enduite)
- Ne pas utiliser de récipients en verre pour les compléments alimentaires des enfants
- Ne pas manger dans les vestiaires, ni aux abords des bassins, seul le hall à l'entrée est prévu à cet effet.
- Ne pas laisser traîner dans les lieux tous déchets (couches, nourriture...), des poubelles sont mises à votre disposition.
- Vider les pots hygiéniques utilisés par votre enfant et les rincer
- Il est rappelé aux enfants de ne pas courir dans les lieux.
- L'ascenseur est uniquement réservé aux personnes à mobilité réduite.

### **CONSIGNES :**

- Dès votre arrivée, enregistrez votre présence auprès de la personne assurant l'accueil.
- Respectez les horaires d'entrée et de sortie des bassins (créneau horaire défini en début de saison).
- Respectez le matériel mis à votre disposition.

### **Utilisation de l'image**

Les photos et vidéos prises lors des activités de Bulle d'Eau pourront être diffusées sur le site de l'association ou utilisées pour tout support de communication que l'association jugerait utile.

Si vous vous opposez à cette utilisation, vous voudrez bien faire connaître votre désaccord par courrier envoyé à l'association.